

## adopté simple et réserve

Par **valou**, le **29/05/2010** à **15:58**

Bonjour,

j'ai une petite question, mon défunt avait trois enfants, E1 est prédécédé, il avait un enfant adopté simplement. L'adopté simple peut venir à la succession de son grand-père par représentation, oui? Et dans ce cas, on le compte pour le calcul de la réserve héréditaire ou pas??

Merci d'avance

Valou